

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 mars 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h52.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.3) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.7), M. Emile BRIOT (à partir du 0.3 et jusqu'au 7.2), Mme Claudine CAULET (à partir du 1.1.2), M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.2), M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.1), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 5.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'au 1.1.5), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 0.3), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.3), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI (à partir du 1.1.1), Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 0.3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF
Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Brallans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT (jusqu'au 0.2) puis représentée par son suppléant M. Christophe DEMESMAY (à partir du 0.3) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 1.1.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.1.1) Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT (à partir du 1.1.1) Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : Mme Marie-Christine MARTINET, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 3.3) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (à partir du 0.3) Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA, suppléante (jusqu'au 1.1.1), puis M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.2) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.2)

Étaient absents : Besançon : S. BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Noironte : M. Bernard MADOUX Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Thise : M. Alain LORIGUET

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE (à partir du 0.3), J. GROSPERRIN (à partir du 1.1.6), S. JOLY (à partir du 0.3), M. LEMERCIER, D. POISSENOT, R. REBRAB, R. STHAL (à partir du 1.1.2), B. ASTRIC (à partir du 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), D. HUOT (à partir du 1.1.2), D. GAUTHEROT, A. JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), A. LORIGUET.

Mandataires : D. DARD, E. MAILLOT (à partir du 0.3), P. GONON (à partir du 1.1.6), C. LIME (à partir du 0.3), A. GHEZALI, N. BODIN, S. WANLIN, A. POULIN (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN (à partir du 0.3), B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CONTOZ (à partir du 1.1.2), G. ORY, P. ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1), F. TAILLARD.

Délibération n°2017/003610

Rapport n°2.2 - TCSP - Versement par le Grand Besançon de la valorisation des biens immobiliers acquis par la Ville de Besançon

TCSP - Versement par le Grand Besançon de la valorisation des biens immobiliers acquis par la Ville de Besançon

Rapporteur : Jean-Paul MICHAUD, Vice-Président
Commission : Mobilités

| Inscription budgétaire | |
|---|--|
| BP 2017 et PPIF 2017-2021 « AP/CP Voie en site propre bus Campus- Gare Viotte » Budget annexe Transports | Montant de l'opération : 642 392,46 € sur 2017 |
| Sous réserve de vote du BP 2017 et PPIF 2017-2021 | |

Résumé :

Dans le cadre du TCSP, la Ville de Besançon a acquis des terrains en vue de l'élargissement de l'avenue Léo Lagrange. L'acquisition de ces terrains ayant été induite par le projet de TCSP, il est proposé le versement d'une indemnité correspondant à la valorisation des biens immobiliers par la CAGB au profit de la Ville de Besançon, d'un montant de 642 392,46 €.

I. Contexte

Dans le cadre du PDU de 2001, du Schéma Directeur TCSP de 2005 et du projet de 1^{ère} ligne de Tramway de 2010, le principe d'un axe de bus en site propre a été inscrit pour assurer un lien performant de transport public entre le centre-ville de Besançon, la gare de Besançon-Viotte et le Campus Universitaire de la Bouloie pôle d'échanges de Témis.

Par délibération du 28 juin 2013, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la poursuite du projet de réalisation de la voie en site propre « Gare Viotte-Témis via Campus ». La CAGB maître d'ouvrage du projet, a depuis cette date engagé les démarches nécessaires à l'acquisition des emprises foncières impactées par le projet.

La Ville de Besançon, quant à elle, avait par le passé acquis à l'amiable et en fonction des opportunités, une partie de ces emprises en s'appuyant sur l'emplacement réservé inscrit au Plan Local d'Urbanisme depuis de nombreuses années en vue de l'élargissement de l'Avenue Léo Lagrange.

Il y a lieu désormais de déterminer la valeur financière de ces emprises de façon à ce que la CAGB indemnise la Ville de Besançon. Cette valorisation fixée à 642 392,46 € prend en compte le coût réel global assumé par la Ville de Besançon pour chaque transaction concernée (valeur vénale, indemnités spécifiques éventuelles, coûts de démolition éventuels, frais d'acte).

Ne sont pas concernés par cette valorisation les biens acquis à titre gratuit.

II. Biens pris en compte

| Adresse | Référence cadastrale | Valeur globale d'acquisition par la Ville de Besançon | Valeur du bien impacté par le TCSP |
|--------------------------------------|----------------------|---|------------------------------------|
| 13 bis, avenue Léo Lagrange | HO n°9 | 88 494,00 € | 57 624,00 € * |
| 17 bis, avenue Léo Lagrange | HO n°63 (bâtie) | 493 288,46 € | 493 288,46 € |
| Avenue du 60 ^{ème} Régiment | HY n°349 (bâtie) | 72 118,00 € | 72 118,00 € |
| 13, avenue Léo Lagrange | HO n°10 (bâtie) | 485 000 € | 19 362,00 € * |
| TOTAL | | 1 138 900,46 € | 642 392,46 € |

* côte part sur la surface utilisée pour les besoins de construction TCSP

Il est donc proposé le versement de la valorisation des biens immobiliers par la CAGB au profit de la Ville de Besançon d'un montant de 642 392,46 €, dans le cadre du budget Voie en Site Propre du Grand Besançon.

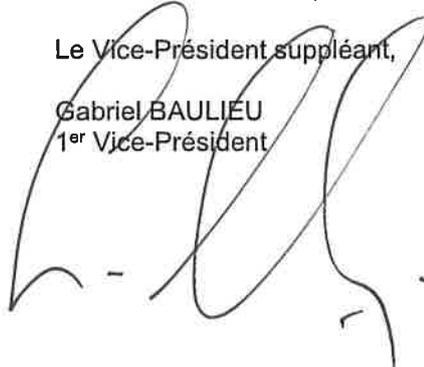
A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- approuve le principe de valorisation des biens immobiliers mentionnés,
- approuve le versement à la Ville de Besançon de la somme de 642 396,46 € correspondant aux frais engagés par celle-ci pour acquérir des emprises nécessaires à la réalisation du TCSP.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

